

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°316

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n°316 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le règlement n°215 modifié par le règlement n°247 a été adopté le 2 décembre 2018 à la réunion du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 4<sup>ième</sup> jour de décembre deux mille dix-huit.**

Martin Turgeon, directeur général



.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le quatrième jour de décembre 2018.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième jour de décembre deux mille dix-huit.**



2018/12/04

Signé : .....



Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier